

- Bateaux.com >
- [Magazine de la pêche & des pêcheurs](#)

La carte de pêche est-elle obligatoire ?

La pêche est un secteur porteur en France puisqu'on compte 1,5 million de pêcheurs. Cependant, doit-on posséder une carte de pêche pour pêcher ? Et si c'est le cas, pourquoi ? Contactée par la rédaction, la Fédération nationale de la Pêche a répondu à toutes nos questions. Explications.



Chloé Lottret Le 08-03-2016

La carte de pêche est obligatoire pour pouvoir pêcher en eau douce, contrairement à la pêche en mer. Contrairement à ce que lon pourrait penser, ce n'est pas le type de poissons que l'on souhaite pêcher qui détermine l'achat d'une carte de pêche, mais tout simplement le taux de sel

dans l'eau. *"C'est la salinité de l'eau qui détermine l'obligation de posséder une carte de pêche. Si l'eau est considérée comme salée, alors vous n'avez pas besoin de carte de pêche."* Cela peut d'ailleurs être problématique, dans certaines régions de France, où eau salée et eau douce sont mélangées *"À Quimper, l'Odet est à la limite de la salinité, du coup on trouve aussi bien du mulet que de la truite, mais la carte de pêche est quand même obligatoire."*

Si l'on pêche en rivière sans carte de pêche on peut être verbalisé. Les autorités compétentes sont la gendarmerie, la police, les garde-pêches ou encore les gardes forestiers.

La carte de pêche est valable un an, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre. *"Si vous achetez votre carte en septembre, elle ne sera valable que pendant 4 mois."*

Chaque année, en France, 1,5 million de cartes de pêches (comprenant les moins de 12 ans) sont vendues dont 600 000 par Internet. *"Au niveau des pratiquants, on arrive juste après le football qui lui a 2 millions d'adhérents."* Entre 2013 et 2014, il y a eu une augmentation de 3 % de pêcheurs hors moins de 12 ans. Les moins de 12 ans représentent 240 912 pêcheurs. *"La pêche se rajeunit beaucoup et ça se sent dans les types de pêches pratiquées."*



Préserver les cours d'eau

Au-delà de devoir posséder une carte de pêche, c'est d'adhérer à une association qui est obligatoire. *"Le pêcheur est obligé d'adhérer à une association pour protéger les cours d'eau. Il délègue cette obligation d'entretien à une association en lui reversant la cotisation de sa carte de pêche."* Pour mieux comprendre, l'État met à disposition des associations des plans d'eaux en louant des baux. Les associations ont donc une obligation d'entretien des cours d'eau. Tous les pêcheurs payent alors une cotisation à l'association, que cette dernière reverse à la fédération départementale de la pêche, qui reverse elles-mêmes à la fédération nationale de la pêche, afin de transmettre les cotisations à l'agence de l'eau pour la mise en place de

programme de restauration et de qualité de l'eau. C'est l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) qui gère cette dernière.

Depuis 2006, les pêcheurs ont des responsabilités publiques, notamment sur la gestion piscicole.

Pourquoi avoir créé une carte de pêche ?

La carte de pêche a été créée par l'État il y a de nombreuses années pour taxer les pêcheurs qui utilisaient les cours d'eau français pour se procurer leur nourriture. *"À l'époque, les pêcheurs pêchaient surtout pour se nourrir et l'état s'est dit qu'il fallait imposer une petite taxe pour justifier le prélèvement du poisson dans le domaine public fluvial. On achetait une carte dans son village et on pêchait dans son village. On ne pouvait pas pêcher partout. Sauf qu'on s'est aperçu que d'un côté à l'autre d'une rivière, on était plus dans le même village et que ça posait des problèmes."*



Une des premières cartes de pêche connues - 1911 - FNPF

Pour remédier à ça, les présidents des associations ont décidé de mettre en commun leur territoire de pêche pour permettre aux gens de se déplacer plus facilement. Avec l'arrivée des moyens de locomotions modernes et des congés payés, les gens ont commencé à se déplacer et pouvaient dorénavant pêcher ailleurs que chez eux. *"Ce mouvement a commencé dans les années 50/60 et il était important qu'on puisse élargir les champs de pêche."*